

Projet No 45/2018-1

8 mai 2018

# Modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques

# Texte du projet

- Projet de règlement grand-ducal du \*\*\* déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques

#### **Informations techniques:**

**No du projet :** 45/2018

Remise de l'avis : meilleurs délais

Ministère compétent : Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de

la Jeunesse

**Commission :** Commission de la Formation

Projet de règlement grand-ducal du \*\*\* déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques

#### I. Exposé des motifs et commentaire des articles

Le présent texte est pris en application de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement et de l'article 5, point 1, du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires.

Par rapport au règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques, les modifications suivantes sont apportées :

- la dénomination de disciplines du domaine de l'éducation artistique et du domaine de l'éducation musicale est revue et une base règlementaire est donnée à des disciplines combinées existant en fait, pour les adapter aux dénominations inscrites dans le règlement grand-ducal du \*\*\* fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique.
- la terminologie est adaptée comme suit :
  - l'enseignement secondaire devient l'enseignement secondaire classique ;
  - l'examen de fin d'études prend le nom d'examen de fin d'études secondaires classiques;
  - les branches sont appelées des disciplines.

De même, la liste des sections offertes est dressée, par analogie au règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales.

#### II. Fiche financière

Le présent projet n'a pas d'incidences sur le budget de l'État.

#### III. Texte du projet de règlement grand-ducal

Projet de règlement grand-ducal du \*\*\* déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique et notamment l'article 60 ;

Les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre des métiers et de la Chambre des salariés ayant été demandés ;

L'avis du Conseil supérieur de certaines professions de santé ayant été demandé ;

Notre Conseil d'État entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et après délibération du Gouvernement en conseil ;

#### Arrêtons:

Art. 1<sup>er</sup>. Le présent règlement grand-ducal détermine les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques pour les sections suivantes :

- Sections latin langues vivantes / langues vivantes (A)
- Sections latin mathématiques-informatique / mathématiques-informatique (B)
- Sections latin sciences naturelles-mathématiques / sciences naturelles-mathématiques (C)
- Sections latin sciences économiques-mathématiques / sciences économiques-mathématiques (D)
- Sections latin arts plastiques / arts plastiques (E)
- Sections latin –musique / musique (F)
- Sections latin sciences humaines et sociales / sciences humaines et sociales (G)
- Art. 2. Pour chaque section, les disciplines d'examen, les disciplines fondamentales, les épreuves orales, ainsi que les coefficients de toutes les disciplines au programme sont fixés et arrêtés conformément aux tableaux annexés.
- Art. 3. Le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques est abrogé.
- Art. 4. Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2018/2019.
- Art. 5. Notre ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Annexes**

Tableaux fixant les disciplines d'examen, les disciplines donnant lieu à une épreuve orale à l'examen, les coefficients de promotion des disciplines d'examen et les coefficients servant au calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

### Section latin – langues vivantes / Section langues vivantes (A)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Discipline d'examen	Épreuve orale
Français	4	х	Х	X (6)
Dissertation littéraire (1)				
Analyse littéraire (1)			- ··	
Allemand	4	x	Х	X (6)
Dissertation littéraire (1)				
Analyse de texte (1)				
Anglais	4		Х	X <sup>(6)</sup>
Textes connus (2)				
Textes littéraires inconnus (2)				
4e langue vivante/grec ancien	4		X <sup>(4)</sup>	X (6)
Latin (3)	3/—		X <sup>(4)</sup>	X (6)
Philosophie	3		X <sup>(5)</sup>	
Économie générale	2		X <sup>(5)</sup>	
Histoire	2		X <sup>(5)</sup>	
Éducation physique (7)	1			
Cours à option (7)	<b>-/2</b>			

<sup>(1)</sup> Pondération : dissertation 1/2, analyse 1/2.

Pondération : textes connus 1/2, textes inconnus  $\frac{1}{2}$ .

<sup>(3)</sup> Les élèves ayant choisi le latin ne suivent pas de cours à option.

<sup>(4) 1</sup> discipline, au choix de l'élève.

<sup>(5) 2</sup> discipline, au choix de l'élève.

<sup>(6) 2</sup> épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.

<sup>(7)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

# Section latin – mathématiques-informatique / Section mathématiques-informatique (B)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Discipline d'examen	Épreuve orale
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Anglais	3		X (2)	X (4)
Latin	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Mathématiques I	3		Х	
Mathématiques II (1)				х
Informatique (1)	4	X	X	
Physique	3	x	Х	
Chimie	3		Х	
Philosophie	2		X <sup>(3)</sup>	
Économie générale	2		X <sup>(3)</sup>	
Histoire	2		X (3)	
Éducation physique (5)	1			
Cours à option (5)	2			

<sup>(1)</sup> Discipline combinée; pondération : mathématiques II 2/3, informatique 1/3.

<sup>(2) 1</sup> discipline, au choix de l'élève.

<sup>(3) 1</sup> discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

<sup>(5)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

# Section latin – sciences naturelles-mathématiques / Section sciences naturelles-mathématiques (C)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Discipline d'examen	Épreuve orale
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Latin	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Mathématiques	3		X	
Mathématiques I (1)				
Mathématiques II (1)				
Biologie	4	x	Х	х
Physique	3		Х	
Chimie	3	x	Х	
Philosophie	2		X (3)	
Économie générale	2		X (3)	
Histoire	2		X (3)	
Éducation physique (5)	1			
Cours à option (5)	2		· · · · · ·	

<sup>(1)</sup> Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

<sup>(2) 1</sup> discipline, au choix de l'élève.

<sup>(3) 1</sup> discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

<sup>(5)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

# Section latin – sciences économiques-mathématiques / Section sciences économiques-mathématiques (D)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Discipline d'examen	Épreuve orale
Français	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>
Allemand	3		X (3)	X <sup>(5)</sup>
Anglais	3		X (3)	X <sup>(5)</sup>
Latin	3		X (3)	X <sup>(5)</sup>
Mathématiques	3		Х	
Mathématiques I <sup>(1)</sup>				
Mathématiques II (1)				
Economie de gestion	3	x	Х	
Sociétés commerciales (2)				
Statistiques et probabilités <sup>(2)</sup>				
Économie politique	4	x	Х	Х
Histoire	2		X <sup>(4)</sup>	
Philosophie	2		X <sup>(4)</sup>	
Éducation physique (6)	1			
Cours à option (6)	2			

<sup>(1)</sup> Pondération: mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> Pondération : sociétés commerciales 1/2, statistiques 1/2.

<sup>(3) 2</sup> disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(4) 1</sup> disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> Épreuve orale dans une des deux disciplines présentées à l'examen, au choix de l'élève.

<sup>(6)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

## Section latin – arts plastiques / Section arts plastiques (E)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Discipline d'examen	Épreuve orale
Français	3		X <sup>(1)</sup>	X (3)
Allemand	3		X <sup>(1)</sup>	X <sup>(3)</sup>
Anglais	3		X <sup>(1)</sup>	X (3)
Latin	3		X <sup>(1)</sup>	X (3)
Mathématiques	2		X (1)	
Education artistique I	4	x	Х	
Dessin				
Projets				
Éducation artistique II	3	х	Х	
Dessin géométrique				
Conception tridimensionnelle				
Histoire de l'Art	3		Х	х
Philosophie	2		X <sup>(2)</sup>	
Histoire de la musique	2		X (2)	
Éducation physique (4)	1			-
Cours à option (4)	2		_	

<sup>(1) 2</sup> disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(2) 1</sup> discipline, au choix de l'élève.

<sup>(3) 1</sup> épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

### Section latin – musique / Section musique (F)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Discipline d'examen	Épreuve orale
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Latin	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Mathématiques	2		X <sup>(2)</sup>	
Éducation musicale I	4	x	Х	
Théorie générale <sup>(1)</sup>				
Analyse musicale <sup>(1)</sup>				
Histoire de la musique	3	x	Х	х
Éducation musicale II	3		Х	
Direction chorale				
Pratique vocale et instrumentale				
Philosophie	2		X (3)	
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X <sup>(3)</sup>	
Éducation physique (5)	1			
Cours à option (5)	2			

<sup>(1)</sup> Pondération : théorie 1/2, analyse 1/2.

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(3) 1</sup> discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4) 1</sup> épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

### Section latin – sciences humaines et sociales / Section sciences humaines et sociales (G)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Discipline d'examen	Épreuve orale
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Latin	3		X <sup>(2)</sup>	X (4)
Mathématiques	2		X <sup>(2)</sup>	
Histoire (1)				
Géographie (1)	3	X	X	
Sciences sociales	4	x	X	X
Économie politique	2		Х	
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X <sup>(3)</sup>	
Philosophie	2		X (3)	
Éducation physique (5)	1			
Cours à option (5)	2			

<sup>(1)</sup> Discipline combinée ; pondération : histoire 1/2, géographie 1/2.

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(3) 1</sup> discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4) 1</sup> épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.



# FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

Intitulé du projet :	Projet de règlement grand-ducal du *** déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques
Ministère initiateur :	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Auteur(s):	Mariell BRUCK
Téléphone :	+352 247-75253
Courriel:	marie.bruck@men.lu
Objectif(s) du projet :	Le présent texte est pris en application de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement et de l'article 5, point 1, du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires.
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s)	
Date :	11.04.2018

Version 23.03.2012



	Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,) consultée(s)	s): 🛛 Oui	☐ Non	
	Si oui, laquelle / lesquelles : Chambres professionnelles			
	Remarques / Observations :			
	Destinataires du projet :			
	- Entreprises / Professions libérales :	Oui	Non	
	- Citoyens :	Oui	☐ Non	
	- Administrations :	Oui	☐ Non	
	Le principe « Think small first » est-il respecté ? (cà-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivar taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)	☐ Oui nt la	☐ Non	⊠ N.a.
	Remarques / Observations :			
a. :	non applicable.  Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ?	⊠ Oui	☐ Non	
1	Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ?	⊠ Oui	☐ Non	
	Remarques / Observations :  Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour amélio	☐ Oui	⊠ Non	

Version 23.03.2012 2 / 5



ui		rge administrative ² pour le(s) posé pour satisfaire à une obligation ojet ?)	∐ Oui	⊠ Non	
ap (no	oui, quel est le coût admi proximatif total ? ombre de destinataires x ût administratif par destin				
ivre d'un	e loi, d'un réglement grand-duca	nistratives imposées aux entreprises et aux citoyens, I, d'une application administrative, d'un règlement mi prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.	nistériel, d'une	ion, l'application circulaire, d'une	ou la mise e directive, d'u
oût auqu	el un destinataire est confronté	lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite temps ou de congé, coût de déplacement physique,	dans une loi o	u un texte d'appl iel, etc.).	lication de ce
a)		rs à un échange de données inter- u international) plutôt que de demander aire ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?				
b)		ontient-il des dispositions spécifiques n des personnes à l'égard du traitement e personnel <sup>4</sup> ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou				
	administration(s) s'agit-il ?	1			
oi modifié	administration(s) s'agit-il ?	rotection des personnes à l'égard du traitement des d	lonnées à carac	ctère personnel (	(www.cnpd.lu
10	administration(s) s'agit-il ?	rotection des personnes à l'égard du traitement des d	données à carac	ctère personnel (	/www.cnpd.lu
Le	administration(s) s'agit-il ? ee du 2 août 2002 relative à la p projet prévoit-il :	rotection des personnes à l'égard du traitement des d cas de non réponse de l'administration ?	données à carad	ctère personnel (	/www.cnpd.lu ⊠ N.a.
Le	administration(s) s'agit-il? ee du 2 août 2002 relative à la p projet prévoit-il: une autorisation tacite er		25.		
Le	administration(s) s'agit-il?  e du 2 août 2002 relative à la p projet prévoit-il: une autorisation tacite er des délais de réponse à	cas de non réponse de l'administration ? respecter par l'administration ? ration ne pourra demander des	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.
Le - -	administration(s) s'agit-il?  e du 2 août 2002 relative à la p projet prévoit-il: une autorisation tacite er des délais de réponse à le principe que l'administ informations suppléments	cas de non réponse de l'administration ? respecter par l'administration ? ration ne pourra demander des	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.
Le - - - Ya	administration(s) s'agit-il?  e du 2 août 2002 relative à la p projet prévoit-il: une autorisation tacite er des délais de réponse à le principe que l'administ informations suppléments	cas de non réponse de l'administration ? respecter par l'administration ? ration ne pourra demander des aires qu'une seule fois ? roupement de formalités et/ou de	☐ Oui ☐ Oui ☐ Oui	☐ Non ☐ Non ☐ Non	⊠ N.a. ⊠ N.a. ⊠ N.a.

Version 23.03.2012 3/5



Sinon, pourquoi ?			
Le projet contribue-t-il en général à une :			
	Oui	Non	
b) amélioration de la qualité réglementaire ?	☐ Oui	Non	
Remarques / Observations :			
Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites	Oui ?	☐ Non	⊠ N.a.
Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)	Oui	⊠ Non	
Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?			
Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administra concernée ?	tion	□ Non	⊠ N.a.
Si oui, lequel ?			
	Le projet contribue-t-il en général à une :  a) simplification administrative, et/ou à une b) amélioration de la qualité réglementaire ?  Remarques / Observations :  Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office) Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?  Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administra concernée ?	Le projet contribue-t-il en général à une :  a) simplification administrative, et/ou à une	Le projet contribue-t-il en général à une :  a) simplification administrative, et/ou à une

Version 23.03.2012 4/5



Le projet est-il :			
- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ?	☐ Oui	⊠ Non	
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?	☐ Oui	⊠ Non	
Si oui, expliquez de quelle manière :			
- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ?	⊠ Oui	☐ Non	
Si oui, expliquez pourquoi :			
- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?	☐ Oui	⊠ Non	
Si oui, expliquez de quelle manière :			
Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a
Si oui, expliquez de quelle manière :			
ctive « services »  Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement	Oui	☐ Non	⊠ N.a
soumise à évaluation <sup>5</sup> ?  Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :			
	rieur/Serv	ices/index.html	
cle 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)			
Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers <sup>6</sup> ?	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a
Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :			
		ices/index.html	

Version 23.03.2012 5 / 5